

L'épreuve orale aura lieu fin mars-début avril 2022. Il s'agit de l'oral de présentation du dossier de pratique plastique.

Coefficient <b>8</b>	<b>Durée 30 minutes</b>
<b>Temps de préparation</b> : Installation du dossier	<p><b>- 10 minutes =</b></p> <p>Le candidat utilise le temps de préparation pour disposer dans la salle d'examen, sans commentaires d'accompagnement, les éléments de son projet (réalisations plastiques + dossier). Il dédie, si besoin, une partie de ce temps à la diffusion de captations de quelques réalisations ne pouvant être transportées dans les conditions prévues ou d'extraits de productions strictement numériques ou vidéo.</p>
<p><b>Première partie</b> : Compétences pratiques</p> <p>/ 12 pts</p>	<p><b>- 10 minutes maximum =</b></p> <p><b>- présentation du projet abouti du candidat</b> en appui sur le carnet de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 réalisations maximum</li> <li>- 1 dossier de documentation</li> <li>- Elles doivent être transportables sans aide sinon être présentées de manière numérique (le candidat est responsable du matériel)</li> </ul>
<p><b>Deuxième partie</b> : Entretien avec le jury</p> <p>/ 8 pts</p>	<p><b>- environ 20 minutes (le temps restant) =</b></p> <p><b>En appui sur le carnet de travail, l'entretien est conduit dans une forme dialoguée</b> entre le jury et le candidat. Le jury permet au candidat un retour critique sur la présentation du projet et ouvre à de nouvelles questions invitant le candidat à développer et à préciser sa réflexion quant aux partis pris et aux intentions artistiques, aux moyens et aux techniques plastiques mobilisés, ainsi qu'aux possibles influences et esthétiques ayant nourri son travail. Il engage par ailleurs le candidat à approfondir les liens qu'il établit avec sa culture plastique et artistique.</p>
DOSSIER	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les travaux aboutis du projet</b></li> <li>- <b>Les documents préparatoires</b> au travaux plastiques (format raisin, 5 cm d'épaisseur maximum)</li> <li>- <b>1 carnet de travail</b></li> <li>- <b>1 document de synthèse</b></li> </ul> <p>= envoyés 15 jours avant l'épreuve par le professeur</p>

**Durée : 3 heures 30 / Coefficient 8**

Modalités de l'épreuve : **L'épreuve est organisée en deux parties.** La première partie est traitée par tous les candidats, la seconde partie propose un choix.

Barème et notation : Cette partie de l'épreuve est notée sur 20 points répartis comme suit :

- la première partie est notée sur 12 points ;
- la deuxième partie est notée sur 8 points.

**Première partie : analyse méthodique d'un corpus d'œuvres et réflexion sur certains aspects de la création artistique**

Mobilisant ses connaissances et compétences comme ses expériences sensibles, le candidat conduit une **réflexion argumentée** portant sur un aspect de la création artistique, induit par **un corpus de trois à cinq œuvres, et une consigne.**

Les œuvres du corpus, dont **une partie est issue des questions limitatives** de terminale, se relie principalement aux questionnements plasticiens et artistiques interdisciplinaires des programmes. Les caractéristiques des œuvres reproduites (plastiques, techniques, procédurales, iconiques, sémantiques, symboliques, etc.) peuvent constituer des points d'appui à partir desquels le candidat développe **une analyse méthodique et étaye sa réflexion.** Celle-ci est **enrichie d'autres références** de son choix, prises dans le champ des arts plastiques, précises et situées dans l'espace et le temps. Pour compléter ce travail d'analyse, il a la possibilité de solliciter à son gré d'autres domaines artistiques et culturels. Sauf indications contraires, **la rédaction peut être librement complétée par des croquis, schémas, collages, décalques d'éléments prélevés sur les documents.**

**Deuxième partie : le candidat traite au choix l'un des deux sujets proposés****Sujet A : commentaire critique d'un document sur l'art**

Le candidat rédige un commentaire critique d'une à deux pages à partir d'un document (textuel, visuel ou combinant les deux aspects) relatif à l'art et accompagné d'une consigne reliée plus particulièrement aux questionnements artistiques transversaux du programme. Mobilisant ses connaissances et compétences comme ses expériences sensibles, le candidat développe un propos personnel, argumenté et étayé afin d'attester d'un recul critique.

**Sujet B : note d'intention pour un projet d'exposition**

À partir d'une consigne, reliée aux questionnements du programme portant sur les domaines de la présentation des pratiques, des productions plastiques et de la réception du fait artistique, **le candidat choisit une œuvre parmi le corpus de la première partie de l'épreuve.** Mobilisant ses connaissances et compétences comme ses expériences sensibles, il présente ses intentions pour l'exposition de cette œuvre et justifie les modalités envisagées. **La rédaction, d'une à deux pages, est obligatoirement accompagnée de quelques schémas et croquis.**